

grands ormes, un livre à la main, lisant à haute voix, discutant, écrivant, en toute liberté, devant ce public habitué à voir les étudiants préférer le grand air du parc à la chaleur de leurs mansardes! Nous allions quelquefois au théâtre ou à l'opéra, et l'œuvre des maîtres le transportait d'enthousiasme. Les cours de la Sorbonne lui causaient souvent une impression pénible: il se disait qu'il ne pourrait jamais enseigner avec ce talent, et cette seule idée le jetait dans un découragement dont il ne se relevait qu'à force d'énergie. Mais cette énergie il la possédait au plus haut degré pour l'accomplissement de ses devoirs d'homme et de chrétien. Caractère digne, honorable dans la plus belle acception du mot, et catholique convaincu, il unissait à la sévérité de la vertu le charme des natures exubérantes et expansives. Jeune, emporté, il a su cependant éviter les fautes de son âge. C'était une âme d'élite dans un corps vierge. A défaut des vertus chrétiennes, le respect qu'il se portait à lui-même aurait fait de lui un sage. Mais il était catholique sincère, n'aimant pas à faire étalage de ses pratiques religieuses, priant Dieu avec humilité et du fond du cœur. A Paris, il faisait presque tous les jours une visite au Saint Sacrement, et j'ai été trois mois sans le savoir. Ce trait renferme tout le secret de sa vie.

Hélas! que nous reste-t-il de ce grand cœur, de cette belle intelligence? Un simple souvenir. C'est beaucoup pour l'exemple qu'il nous retrace; qu'est-ce pour notre amitié? qu'est-ce pour la patrie qui fondait tant d'espérances sur son enfant? On dirait qu'une fatalité pèse sur les jeunes gens doués du génie. Les uns sont annihilés par les circonstances ou par les persécutions, les autres s'anéantissent eux-mêmes par la paresse ou les habitudes, et la mort nous enlève les plus irréprochables. Remontez seulement à vingt années en arrière; comptez tous les jeunes gens marquants ou même célèbres qui sont disparus de la scène pour des causes diverses, et dites si notre nationalité n'est pas bien malheureuse de perdre ainsi tant de nobles défenseurs sans avoir obtenu d'eux les services qu'ils pouvaient rendre?

Qui méritait plus que Lucien Turcotte une longue vie? On serait tenté de crier à l'injustice du sort qui ne lui a point permis de donner toute la mesure de son intelligence et de travailler longtemps pour son pays, si nous ne savions que Dieu veille sur les peuples et sur les individus avec une infinie miséricorde. Il a rappelé à Lui notre ami, courbons la tête, et cherchons dans cette belle mort le secret de bien vivre. Par ce qu'il a été, Turcotte nous apprend ce que nous devons être.

Il lui en a coûté sans doute de faire le sacrifice de ses affections, de ses espérances, de sa jeunesse: il n'avait que vingt-sept ans! Mais il a fait face à la mort avec le courage résigné du chrétien qui a observé toute sa vie les commandements de Dieu et de l'Eglise. Il ne faut pas le plaindre: toute la gloire, tout le bonheur est d'être ainsi préparé pour le suprême départ.

OSCAR DUNN.

#### PAS ORATEUR, MAIS TRAVAILLEUR.

Samedi, le 14 courant, M. Victor Hudon a inauguré par un banquet l'immense fabrique de coton qu'il a établie à Hochelaga avec l'aide de quelques capitalistes intelligents et au prix d'un travail, d'une persévérance, d'une énergie dignes de la grande cause de l'industrie canadienne. Deux cent cinquante convives, parmi lesquels on remarquait plusieurs des citoyens les plus marquants de notre ville, s'étaient réunis pour rendre hommage à cette patriotique entreprise. Les journaux quotidiens ont rendu compte de la fête et des discours prononcés en cette occasion. Nous avons noté un mot de M. Hudon. Répondant au toast porté en son honneur: "Je ne suis pas orateur, dit-il, mais j'ose affirmer que je suis un bon travailleur; c'est à force de travail que nous avons réussi à établir cette fabrique."

Voilà un homme qui prend les questions par le bon bout. Pas de discours en l'air ni de longs articles dans les journaux, mais l'action, l'activité, la besogne taillée sans retard: c'est ce qu'il faut. Le vrai cultivateur n'est pas celui qui chante le bonheur des campagnes et les bienfaits de Cérès, mais celui qui, sans plus de manières, met le joug à ses bœufs et s'en va labourer son champ; de même le meilleur ami de l'industrie n'est pas tant l'orateur toujours prêt à pérorer sur le libre-échange et la protection que l'homme entreprenant peu fécond en discours, mais courageux à l'œuvre. M. Hudon et ses associés l'ont compris; ils ont droit à des félicitations publiques. Ils ont travaillé patiemment, sans ostentation, ils méritent de réussir. D'autres ont parlé bien fort sur les hustings, eux sont allés tout simplement sur le champ de bataille de l'industrie, et leur victoire est de celles qui font honneur à tout un pays.

Il nous sera permis de constater que cette entreprise est entièrement due à des Canadiens-Français. On nous accuse si souvent d'apathie, même d'incapacité dans les

questions industrielles, que nous avons bien le droit de montrer nos travaux et de dire: Voilà notre œuvre!

M. Chapleau a eu un mot très-heureux à ce propos. Un homme d'état, s'est-il écrié, a dit que le dernier boulet de canon tiré pour la défense des institutions britanniques sur ce continent, le serait par une main canadienne-française: je constate aussi que la première balle de coton lancée sur notre marché le sera par des Canadiens-Français!

A la vérité, cela devait être. Car c'est dans nos rangs surtout que l'émigration fait des ravages, et puisque l'industrie est, au dire de tous, un remède contre ce fléau, il nous appartient de l'appliquer les premiers.

Il ne faut pas se faire d'illusions, l'Etat est à peu près impuissant dans une question comme celle de l'émigration. Nos gouvernants peuvent accorder une certaine protection aux manufactures; non seulement ils le peuvent, mais ils le doivent, car leur devoir est d'aider la nation dans les entreprises qui feront sa gloire ou sa fortune: cependant que peut le pouvoir, lorsque les citoyens sont apathiques ou incapables. Exiger trop du pouvoir en fait d'initiative industrielle est l'erreur souvent fatale aux peuples courbés sous un régime despotique; c'est aussi celle que les peuples libres évitent naturellement. Il est facile d'exploiter un malheur public contre les chefs de l'état, mais il y a plus de bon sens, de prévoyance de la part des citoyens à s'efforcer d'y mettre un terme par l'initiative individuelle organisée et coalisée. L'Etat peut aider, donner la main à l'industrie naissante, il ne saurait la créer. Il appartient aux capitalistes intelligents d'en jeter les bases.

L'exemple donné par la Compagnie Hudon devra être profitable. Dans cette immense fabrique plusieurs centaines d'ouvriers et d'ouvrières trouveront de l'ouvrage; un grand nombre de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis, en apprenant qu'ils auront à Montréal le même emploi auquel ils se sont habitués à l'étranger, se hâteront de reprendre le chemin du pays, et de la sorte sera résolu en partie ce terrible problème de l'émigration. Transportons dans toutes les branches de l'industrie cet esprit énergique et entreprenant qui a inspiré les fondateurs de la fabrique d'Hochelaga, et bientôt nous aurons ramené au foyer national les milliers de Canadiens qui vivent aujourd'hui loin de la patrie.

Mais pour cela il faut ce courage qui pousse de l'avant, et cette persévérance qui ne s'arrête qu'après avoir touché le but. L'industrie peut être prospère chez nous à la condition que les citoyens prennent l'initiative et que l'Etat les aide ensuite. Mais d'abord mettons-nous à l'œuvre: moins de discours, plus de travail!

O. D.

#### CHRONIQUE.

Les élections sont finies dans la province de Manitoba, M. Louis Riel, absent du pays, a été élu par une majorité des deux tiers dans le comté de Provancher contre M. Hamelin, qui y réside et y exerce beaucoup d'influence. Le Dr. Schultz est réélu par 69 de majorité, dans Lisgar. M. Cunningham a été réélu dans le comté de Marquette. On sait déjà que M. Donald A. Smith a été réélu à Selkirk.

Le *Nouveau-Monde* s'exprime ainsi au sujet de l'amnistie:

"A ce propos, nous devons dire que dès l'ouverture de la session, après l'adoption de l'adresse, le ministère sera prêt à faire connaître la politique qu'il entend suivre en cette affaire.

M. Edward Jenkins, le nouveau député de Dundee, vient d'être nommé représentant du gouvernement canadien à Londres en remplacement de M. Dixon, décédé. Ses pouvoirs sont plus considérables que ceux de son prédécesseur et ne s'étendent pas seulement aux affaires d'émigration, mais encore à toute autre que le ministère pourrait avoir à transiger.

Les Hons. MM. Royal et Howard, de Manitoba, sont arrivés à Ottawa.

On écrit d'Ottawa qu'il ne reste plus que vingt-cinq à trente sièges qui n'ont pas encore d'occupants dans la salle des séances de la Chambre des Communes. Toute la droite est retenue.

Les catholiques du diocèse d'Ottawa, se proposent de faire des souscriptions dans le but d'ériger un monument en l'honneur du regretté Mgr. Guigues.

Les derniers arrangements conclus avec M. McGreevy, nouveau contracteur pour la construction du Chemin de fer de la Rive Nord, sont les suivants:

Le prix du contrat est fixé à \$7,000,000, payables de la manière suivante:  
Corporation de Québec, débentures, \$1,000,000.  
Bons du Gouvernement, \$1,248,634.

Chemin de Fer, lers bons préférentiels, \$4,751,366. Total, \$7,000,000.

La période fixée pour la construction totale du chemin s'étend jusqu'au 1er décembre, 1876. Les travaux seront commencés aussitôt après la signature du contrat et continués vigoureusement à la satisfaction de l'ingénieur en chef de la Compagnie.

Le prix du contrat reste le même; sauf que M. Mc Greevy, s'oblige à construire le chemin jusqu'au quai des Commissaires, ce qui forme une augmentation de frais estimée à \$300,000; sauf aussi qu'il s'oblige à fournir à la Compagnie les charrues et les clôtures d'hiver, clause omise dans le premier contrat, et dont le coût est estimé à \$40,000.

M. McGreevy s'oblige aussi à donner \$10,000 au lieu de \$5,000 pour salaires des employés de la compagnie. Il déposera aussi de suite \$140,000, au lieu de \$110,000, pour l'achat des terrains.

Enfin, il y a une clause déclarant que si, d'ici à quelques mois, l'entreprise n'est pas en pleine voie d'exécution, tous les frais et travaux faits retourneront de plein droit à la Compagnie.

M. Dansereau, de la *Minerve*, a été frappé par Euclide Roy, avocat. C'est la deuxième fois en six mois que la rédaction de la *Minerve* est assaillie de la sorte. Jeudi soir M. L. H. Huot, du *Canadien*, a été aussi l'objet d'une semblable attaque.

Le gouvernement local a donné sa décision dans l'affaire de M. le Lieutenant-Colonel C. E. Belle, et a déclaré que la preuve sur les accusations portées par Muller ne justifie pas un rapport contre lui.

Nous apprenons que M. le Dr. Picault, vice-consul de France, à Montréal, a reçu du gouvernement français une caisse de porcelaine de la manufacture de Sèvres, pour être présentée à l'Hon. Juge Coursol, ex-maire de Montréal, en témoignage de reconnaissance pour la part active qu'il a prise comme président à la souscription en faveur des victimes de la guerre, en France.

On nous communique une lettre de Paris, dans laquelle M. l'abbé Verreau fait connaître les succès qu'a obtenus au Conservatoire de Paris, M. Wm. Couture, Professeur de musique à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, et maître de chapelle à l'Eglise St. Jacques. Nos lecteurs se rappellent que M. Couture a quitté le Canada, au mois de mai dernier, pour aller étudier la musique à Paris. Grâce aux puissantes recommandations de M. le Consul français, à Québec notre jeune professeur a pu arriver auprès de Felicien David et du Directeur du Conservatoire, Ambroise Thomas; et au bout de quelques jours, il était admis comme élève du Conservatoire. C'était une faveur doublement difficile à obtenir, d'abord parce que le candidat doit déjà posséder des connaissances musicales passablement étendues et ensuite parce qu'on n'admet ordinairement qu'en qualité d'auditeurs ceux qui ne sont pas français.

L'auditeur assiste sans doute à la leçon; mais son travail n'est pas vu par le Professeur: par conséquent il ne reçoit pas les explications particulières dont il pourrait avoir besoin. Il ne peut non plus être reçu aux examens, aux concours, ni aux honneurs qui en sont la suite. Nous pouvons donc être fiers du succès et de la faveur que le Canada a obtenus pour la première fois, croyons-nous.

Mais ce qui fait surtout l'éloge de M. Couture, c'est qu'il ait pu en quelques mois arriver à la classe supérieure du cours d'harmonie, professé par M. Dubois.

Le *Négociant Canadien* dit que c'est l'intention du maître général des Postes de proposer au Parlement d'abolir le droit du port sur les journaux et de décréter l'affranchissement obligatoire de la correspondance. On ne pourrait certes présenter une mesure plus populaire.

M. Mousseau poursuit criminellement les propriétaires du *Witness* pour avoir diffamé sa réputation dans les rapports publiés dans leur feuille, au sujet de la tentative de suicide de M. Lormier. M. J. R. Dougall a été arrêté et admis à caution.

L'instruction préliminaire de la cause est commencée, devant le magistrat de police.

Une dépêche de la Colombie annonce l'élection de M. De Cosmos et de M. Morton pour la Chambre fédérale.

Il est décidé que le Parlement se réunira le 26 mars.

A l'assemblée des directeurs du chemin de Colonisation du Nord de Montréal qui a eu lieu samedi dernier, à Montréal, il a été décidé 1o. que l'on poserait des lisses en fer, les moyens de la Compagnie ne lui permettant pas de le poser en acier. 2o. que les ponts seraient construits en fer sur l'Ottawa, la Gatineau et la rivière du Lièvre et en bois sur les autres rivières. 3o. que la ligne de Ste. Thérèse à Grenville passerait par Lachûte et non par St. André.

Sir Garnet Wolseley, qui a conduit l'expédition en Afrique à bonne fin, a été élevée à la Pairie.